

# Les travailleurs détachés

## Déclaration du groupe des associations

Le groupe des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse comme le groupe des associations tirent, des travaux qui ont conduit à l'avis sur les travailleurs détachés, un constat : le détachement des travailleurs sur le territoire de l'Union européenne est un enjeu social avec des conséquences économiques impactant l'ensemble de la communauté humaine européenne. Le sujet requiert donc un double traitement à partir d'une approche globale, d'abord sur le fond car la situation des travailleurs détachés dépasse le seul champ du travail, ensuite sur la forme car l'univers du droit des États est complexe et diversifié.

Comme souvent au niveau européen, c'est le plus petit dénominateur commun qui a fondé le droit des travailleurs détachés. Ce consensus est aujourd'hui malmené par, d'une part, une réalité qui touche non seulement les conditions de travail des salariés concernés mais aussi leurs conditions de vie, d'autre part les déséquilibres provoqués sur le marché du travail dans les États membres de l'Union liés à un défaut de contrôle de l'exercice de la liberté de prestations de service au regard des modalités existantes.

Aussi, le groupe des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse avec le groupe des associations rejoignent sans réserve les partis pris de l'avis défendus par les rapporteurs. Ils consistent notamment à renouer avec une conception plus solidaire du projet communautaire par le respect des droits sociaux fondamentaux et du principe d'égalité au travail. Ils consistent également à prévenir, en France, une exploitation abusive des travailleurs détachés, comme à sécuriser juridiquement les décisions des acteurs économiques qui font usage de la liberté de prestations de service.

Quant aux propositions, nos deux groupes sont particulièrement attachés à la révision de la directive européenne sur les travailleurs détachés visant à terme l'harmonisation sociale. Ils estiment essentiel de renforcer la coopération administrative entre les États membres de l'Union afin de mieux lutter contre les fraudes au détachement et au travail illégal. Pour atteindre cet objectif, ils considèrent que la création d'une plateforme européenne est nécessaire et, à défaut, ils soutiennent l'alternative proposée par l'avis de créer les conditions de la promotion d'une coopération renforcée entre les États membres volontaires.

Au plan national, s'agissant de la prestation de service et des offres anormalement basses, nos groupes sont favorables à la modification du Code des marchés publics proposé par l'avis au regard des dispositions de la directive de février 2014 relative à la passation des marchés publics. Il s'agit, ici, de garantir le rejet de ces offres dans la mesure où dans ce cas, le moins disant repose sur le non-

respect des obligations en matière de droit social entre autres. Nos deux groupes rappellent que la clause du « mieux disant social » déjà existante permet aux acheteurs publics de retenir un critère relatif aux performances des candidats en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté. Il s'agit d'un critère qualitatif. Aussi, nos deux groupes considèrent que la proposition de l'avis consistant à inscrire une mention obligatoire sur le recours aux travailleurs détachés dans les réponses aux appels d'offres est légitime.

Le respect du principe d'égalité de traitement conduit nos deux groupes à soutenir la pratique d'un contrôle effectif et efficace des conditions de travail et d'hébergement des travailleurs détachés. La lutte contre les fraudes et le contournement de la loi leur paraît justifiée par l'impérieuse nécessité de contribuer au maintien de la cohésion sociale à tout le moins dans notre pays.

Se saisir de ce problème et le traiter, c'est défendre une certaine idée de l'Europe, c'est agir pour que la construction européenne ne soit pas, aux yeux des jeunes générations, synonyme de dérégulation et de dumping social. Dans le dossier des travailleurs détachés se joue une grande bataille, celle de la convergence des normes en Europe et, par là-même, la démonstration que l'Europe peut être sociale.

Le groupe des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse et celui des associations ont voté l'avis.